

Avis public

Est par la présente donné par la soussignée;

QUE lors de la séance ordinaire du 8 juin 2020, tenue à huis clos, le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté le calendrier modifié des séances ordinaires 2020;

QUE la modification suivante soit apportée au calendrier des séances; à l'effet que les séances ordinaires des lundis :

10 août
14 septembre
13 octobre (mardi)
9 novembre
14 décembre

se tiendront au Carrefour municipal situé au 500 rue Notre-Dame, tel que prévu à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes.

Donné à Portneuf, ce 15 juillet 2020.

France Marcotte
Greffière